

Service de la sécurité civile et militaire

Division Protection civile

Gollion Case postale 80 1305 Penthalaz

## DEMANDE DE DISPENSE D'ABRI PCI

45

Service responsable						nombre d'exemplaires requis : 2			
			environnement – Case postale					et militaire,	
PCi	i Région :				N° PCi :				
Adm.	N° comm. :				N	° CAMAC :	234533		
1. A F	REMPLIR PA	R LE MAN	DATAIRE						
			1174 Pizy (Aubonne)						
Commune : District :			Aubonne						
Adresse : rue et n° / lieu-dit }			Les Tochez, Chemin du Café Savoyard 4						
	nées géograp		2516808 / 1149442						
N° de pa			2168						
NOM, pr Adresse NPA / lo	rénom : GOLAY : rte du V calité : 1175 Le ettant acquér rénom : FAVRE : rte du S	ignoble 12 / r. de l'i avigny / 1175 Lavign <b>'eur</b> : Dominique et Sanc ignal 4 zy		Ri	ál. : aison soc ál. :	ciale :	ces), suppression d'une c		
			igatoires (art.						
Pièces habitables : 4 (en plus) Hôpitaux, ho									
Total pla	aces protégé	es obligatoii	res: x	Fr 800	Total =	Fr. 2'400			
du permis	tribution de rem s de construire. protégée.	nplacement se *Selon la direc	ra facturée par le ctive du 1 <sup>er</sup> septe	e Service de embre 2022	e la sécurit , la contrib	é civile et mili ution de remp	itaire 31 jours ar placement s'élèv	orès l'émissio e à Fr 800	
A factur	facturer à : 🗆 propriétaire 🔳				prometta	promettant-acquéreur			
Remarqu	ues:		***************************************				***************************************		

Extrait de la législation (art. 24 al. 2 de la loi vaudoise, LVLPCi) En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 61, alinéa 1 LPPCi.



## Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile **Questionnaire particulier 45**

Le mandat	aire soussigné certifie que les élén	nents d'appréciation remis sont	module H architecture sa
Date :	19.06.2024	Timbre et signature :	atelier d'architectes hes sla uts
Les <b>propri</b> e abri obligat	<b>étaire</b> et <b>promettant-acquéreur</b> (s oire et s'engagent à verser la contr	i existant) soussignés solliciten	t une dispense de Construïre v. module-h.ch
Propriétair	re: date: 19.06.2024	Timbre et signature :	The fair
Promettan Acquéreur	t- :: date: 19.06.2024	Timbre et signature :	The gar
2. PREA	VIS DES AUTORITES	SCIPAL	
	Autorité communa	Charles of the second	Admis  Admis avec remarques  Refusé
Date:	7/08/ Wry cdt OR	PC*: PROTECTION CIVILE DISTRICT MORGES	Admis Admis avec remarques Refusé
	on régionale de protection civile		
	s de délégation de compétence à l' me signature la position de l'Autori		bien confirmer par une
permis de d	ion de la législation, la décision dev construire ; elle peut faire l'objet d'u ntonal, Cour de droit administratif e	n recours dans les 30 jours à c	ompter de sa notification au
3. DETE	RMINATION CANTONALE	Valorisation selon d	lirectives du 1 <sup>er</sup> septembre 2022
	Places protégées x Fr 800	Total rachat places protég	gées : Fr
Remarques	::		
☐ Places p ☐ Accepté	SANS contribution de remplaceme protégées attribuées à l'abri réuni co AVEC contribution de remplaceme bérable à la réception de l'abri réur	onstruit, DA n° ent	
Reçu le :	Traité	le :	Signature :
Ce formulai	re peut être obtenu directement sui	le site Internet de la CAMAC (	(http://www.camac.vd.ch/)

Service de la sécurité civile et militaire Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité www.vd.ch/sscm – T + 41 21 316 51 00 – ouvrages.pci@vd.ch